

Accompagnement des élèves handicapés

Qui	Type du contrat et employeur	Durée du contrat	Niveau de recrutement	Formation à l'emploi	Formation qualifiante	Temps de travail	Paie
AVS	- Contrat public type assistant éducation - IA emploie	6 ans	Bac minimum	72 h	aucune	Temps partiel imposé Svt 65% ou 50%	560 euros ou 750 euros
EVS CAE Contrat Accompagnement à l'emploi Fini depuis 1/1/10	- Contrat privé aidé - collèges emploient	2 ans max (souvent 20 mois)	Aucun diplôme requis	12h	aucune	20h parfois annualisé à 24h certains à 24h payés 24h	700 euros soit 780 euros en fonction du contrat
EVS CAV Contrat d'Avenir (réservé aux allocataires des minima sociaux)	- Contrat privé aidé - collèges emploient	3 ans max (souvent 34 mois)	Aucun diplôme requis	12h	aucune	26h	Un peu plus de 800 euros, complétés par une aide
EVS CUI Contrat Unique d'Insertion Depuis 1/1/10	- Contrat privé aidé - Lycée ampère va employer	2 ans max (le préfet autorise 6 mois !)	Aucun diplôme requis	18h depuis cette rentrée	aucune	20h (modulation possible)	de 700 à 780 euros